



En 2015, le nombre d'accords de branche conclus sur la protection sociale est resté très dynamique (baromètre Humanis)

Le groupe Humanis a publié ce 21 mars 2017 son second baromètre annuel sur la qualité du dialogue social. Globalement ce second baromètre porte un regard très similaire au précédent ([lire sur AEF](#)) sur la qualité de ce dialogue - qui reste "dynamique" toute en étant encore "perfectible". Le nombre d'accords de branche a progressé de 4 %, et marque une dynamique toujours soutenue en matière de protection sociale, notamment du fait des évolutions réglementaires. Humanis a également axé ce second baromètre sur l'impact du numérique sur le dialogue social, concluant que cet impact renforçait la nécessité d'un bon niveau de dialogue social informel pour favoriser les négociations.

Le dialogue social en 2015

- 52 accords interprofessionnels signés ;
- 1 042 accords de branche ;
- 36 600 accords d'entreprise.

Le second baromètre Humanis sur la qualité du dialogue social - publié ce 21 mars 2017 par Humanis et portant, pour la partie accords conventionnels, sur le bilan 2015 - révèle une grande continuité avec les résultats du précédent baromètre (1). Alors qu'Humanis conclut comme l'année dernière que le dialogue social est "dynamique" mais "perfectible", notamment, au regard des résultats dans d'autres pays, les résultats en termes d'accords de branche s'inscrivent dans une dynamique également proche (+4 %) de celle de 2014, avec 1 042 accords/avenants conclus en 2015, contre 1 006 en 2014. Globalement, ces résultats prouvent pour le groupe Humanis la dynamique positive du dialogue social français.

[Un nombre d'accords encore dynamique en matière de protection sociale](#)

Derrière cette stabilité globale des résultats, le bilan dressé par Humanis souligne toutefois la diversité des dynamiques à l'œuvre. Alors que certains types d'accords, notamment sur les salaires, subissent un ralentissement, la protection sociale fait encore en 2015 l'objet de nombreux textes, toujours dans la foulée de l'ANI de janvier 2013 et la généralisation de la complémentaire santé collective. C'est dans le domaine de la prévoyance et retraite complémentaire que la dynamique est la plus notable en 2015 et se montre, comme en 2013 et 2014, "particulièrement riche", avec 232 accords conclus (contre 193 en 2014). 136 accords ont également été négociés pour les frais de santé. À l'inverse, le nombre d'accords d'entreprise sur ces thématiques a chuté de près de 25 % sur 2015, retrouvant un rythme plus classique après un bond de + 40 % en 2014.

Outre ce bilan statistique sur 2015, le baromètre Humanis se double d'un sondage réalisé auprès de salariés et responsables d'entreprise, réalisé en octobre 2016. Si le dialogue social reste toujours statistiquement très actif via les accords négociés, le ressenti global sur la qualité de ce dialogue se serait toutefois légèrement dégradé du côté des salariés (53 % contre 52 %), même si le climat dans les entreprises n'en aurait pas particulièrement souffert. La confiance dans les IRP chute par contre de près de 8 %, restant toutefois à 52 % d'opinions favorables chez les salariés, et 80 % chez les chefs d'entreprise.

Une interrogation sur l'impact du numérique

Le groupe Humanis a également axé la présentation de ce second baromètre sur les liens entre dialogue social et numérique, en s'interrogeant sur l'impact des transformations digitales. Le développement de nouveaux multi statuts, notamment de travailleurs indépendants dont la protection sociale est à réinventer, est de nature à interroger ce dialogue. Marc Ferracci, enseignant à Sciences Po Paris et responsable du baromètre, estime de ce fait dans ce second baromètre que "le dialogue social institutionnalisé, en entreprise ou dans les branches, est potentiellement remis en cause par le développement de l'économie numérique". Le chercheur note aussi que "la transformation numérique, en amplifiant les phénomènes de fragmentation des statuts et de multiplication des employeurs, a créé des populations nouvelles dont se pose la question de la défense et de la consolidation des droits."

Dans le sondage Odoxa, les salariés sont également interrogés sur l'impact du numérique, faisant ressortir des attentes relevant à la fois du dialogue social et de la protection sociale. Viennent ainsi, par ordre de priorité : l'équilibre vie privée/vie professionnelle (cité par 26 % des répondants), l'organisation du travail (18 %), la santé et les conditions de travail liées aux outils numériques - écrans, stress, charge de travail (15 %). Le rapport relève aussi l'intensification de la charge de travail dans certains secteurs. Le rapport donne ainsi comme exemple : "Dans les métiers de la logistique, par exemple, les commandes en ligne et la promesse d'un service toujours plus rapide imposent des rythmes croissants, facteurs d'augmentation des maladies professionnelles."

Malgré cela, une majorité de salariés (72 %) voient plutôt la numérisation de l'économie comme une "opportunité" pour améliorer leurs conditions de travail. Le baromètre Humanis conclut également que cette opportunité pourrait aussi profiter aux organisations syndicales, pour revitaliser l'action collective et s'adresser différemment aux salariés : "Au-delà de leur intérêt pour fortifier le collectif de travail, les réseaux sociaux constituent également un outil potentiellement utile aux organisations syndicales, si elles s'avisent de basculer franchement dans la culture numérique".

(1) Ces baromètres sont construits en recoupant trois types de sources : des données statistiques, issues du ministère du travail, de la Dares ou de l'OCDE, des entretiens qualitatifs avec des dirigeants syndicaux, et un sondage Odoxa réalisé auprès de salariés et chefs d'entreprise.